

SUIVRE EN DIRECT DE L'ASSEMBLÉE LA LOPPSI ? C'EST PAS GAGNÉ...

LE 9 FÉVRIER 2010 REGARDS CITOYENS

Comment donner envie aux citoyens de suivre les travaux parlementaires ? Comment recréer un lien entre l'activité parisienne des députés et leurs électeurs ? Voilà les questions que nous nous posons souvent à Regards Citoyens ...



Lors des débats depuis les tribunes
CC – Richard Ying

Comment donner envie aux citoyens de suivre les travaux parlementaires ? Comment recréer un lien entre l'activité parisienne des députés et leurs électeurs ? Voilà les questions que nous nous posons souvent à Regards Citoyens.

Nous pensons que des projets de lois aussi riches que la **LOPPSI** sont de bonnes occasions d'exercer cette pédagogie. Ce texte traite à la fois d'Internet, de scanners corporels, de vidéo-surveillance, de police municipale, d'espions, de la presse ou encore des entreprises spécialisée dans l'intelligence économique. Il suscite donc réticences et résistances, mais aussi enthousiasme voire fantasmes. Les débats seront certainement animés et donnent donc **une bonne occasion pour innover dans le traitement de l'actualité parlementaire.**

C'est pourquoi nous souhaitons nous associer avec **LePost.fr** et proposer une plateforme innovante autour de ce texte.

Nous avons donc d'abord développé **Simplifions la loi 2.0 pour le texte de loi de la LOPPSI** : grâce à notre outil, les internautes peuvent **lire en contexte et commenter le texte relié à ses amendements.**

En parallèle de cette observation minutieuse mais distante du travail parlementaire, nous nous sommes dit qu'être présents en tribunes publiques apporterait une vraie plus-value. Le **flux vidéo des débats de l'Assemblée** permet de suivre les orateurs mais pas d'observer le reste des députés ni d'évaluer les enjeux de chaque vote : être présent physiquement est le seul moyen de voir si des députés sont remontés et s'ils viennent par intérêt pour les débats ou juste pour préserver les équilibres politiques. La meilleure couverture que nous pouvons apporter au Post aurait donc été de **rapporter le déroulement des débats en direct depuis les tribunes, avec Twitter** par exemple.

Malheureusement le règlement relatif au comportement du public est très strict : seuls papiers et crayons sont autorisés, il nous était donc impossible de réaliser cela sans une accréditation presse. Rien de plus simple pour un journal en ligne comme LePost.fr, qui l'avait **déjà fait avec un photographe amateur durant les débats HADOPI**. Le Post a donc engagé les démarches avec le service presse de l'Assemblée la semaine dernière, avant de **se voir finalement refuser cette accréditation quelques heures avant le début des débats. Le motif** : « **Nous ne souhaitons pas faire une jurisprudence** ». Les services de l'Assemblée préfèrent donc que les tribunes presse restent vides, les journalistes parlementaires ayant depuis longtemps déserté ces tribunes, plutôt que d'accueillir de nouvelles formes de couverture de l'actualité parlementaire qui associerait journalistes et citoyens.

Persuadés de l'importance de ce travail pédagogique, nous irons malgré tout assister aux débats, et nous trouverons des moyens de vous rapporter au maximum nos observations. **Mais ce manque d'ouverture des l'Assemblée n'est pas à l'honneur de nos**

institutions.

La programmation des débats sur la LOPPSI est la suivante, les personnes curieuses peuvent suivre les débats **en direct avec la vidéo sur le site de l'Assemblée** :

	matin	après-midi	soir
Mardi 9 Février		17h -> 20h	21h30 -> ≈ 00h30 *
Mercredi 10 Février		16h -> 20h	21h30 -> ≈ 00h30 *
Jeudi 11 Février	9h30 -> 12h30	15h -> 20h	21h30 -> ??? *
Mardi 16 Février		16h : Vote Solennel	

** Les débats du soir peuvent se poursuivre parfois jusque 4 ou 5 heures du matin. Le calendrier prévisionnel permet cependant d'estimer que ceux de mardi et mercredi soir finiront probablement plus tôt, aux alentours de minuit. En revanche ceux du jeudi pourront s'étendre jusqu'à ce que le texte ait été discuté dans sa totalité, voire s'achever exceptionnellement le vendredi si nécessaire. Suivant la décision de la conférence des présidents, le vote final sur le texte pourra avoir lieu soit à la fin des débats, soit sous la forme d'un scrutin solennel à 16h le mardi suivant.*

Liens utiles :

- > **Le texte de loi**
- > **Les amendements**
- > **La feuille jaune présentant le programme des discussions**
- > **RegardsCitoyens sur Twitter**
- > **Page LOPPSI sur LePost.fr**

—

» **Article initialement publié sur Regards Citoyens**

» Illustration de page d'accueil par **Julie70** sur **Flickr**